

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 09 SEPTEMBRE 2019

Absents: S.AURIAU, H.BERTHET

Excusés: C.NORTIER, F.BIDON, M.CUOMO, R.MOLLY

Secrétaire de séance : Philippe BASSON

Approbation du compte rendu de la réunion du 09/07/2019 à l'unanimité mais Laurent ROUX demande de faire apparaître que pour les contrats de secrétaires de mairie il a été pris une délibération 2019/32-1 qui annule et remplace la délibération 2019/32.

DELIBERATION : CONVENTION POUR INSTALLATION OMBRIERES PHOTOVOLTAIQUES :

Mme le Maire expose au Conseil que le Syndicat Intercommunal d'Energies du département de la Loire, Territoire d'Energie Loire (SIEL-TE Loire) veut développer, dans le cadre de son expertise en matière de systèmes de production d'électricité, à partir d'énergies renouvelables, des ombrières photovoltaïques. Le terrain de Naconne - place du stade (Section OC, Parcelle 0487) se prête tout à fait à l'installation d'une ombrière photovoltaïque.

Il convient de conclure une convention entre la commune et le SIEL TE-Loire afin de fixer les modalités administratives et financières de cette installation. Cette convention aura une durée de 30 ans, durée de l'exploitation par le SIEL.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres approuve le principe d'une convention.

DELIBERATION : APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées):

Madame le Maire rappelle que les structures suivantes ont été transférées à la Communauté de Communes de Forez-Est au 1^{er} janvier 2019,

- La Crèche Multi-accueil « La Passerelle » de Panissières
- La Crèche Multi-accueil « La Souris Verte » de Rozier-en-Donzy
- La Crèche Multi-accueil « Les Petits Félines » de St-Marcel-de-Félines
- La Crèche Multi-accueil « Le Jardin Enchanté » de Balbigny
- Le Point Rencontre Emploi de Veauche

Elle précise qu'il revient à la CLECT de procéder à l'évaluation des charges transférées à l'EPCI relatives à ces transferts, afin de déterminer le montant des attributions de compensation des communes concernées.

Il est donc proposé à l'assemblée délibérante d'adopter le rapport en date du 1^{er} juillet 2019 de la CLECT de la Communauté de Communes de Forez-Est fixant le montant des charges transférées. Ces montants viendront minorer les attributions de compensation versées par la Communauté de Communes aux communes concernées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres approuve le rapport de la CLECT.

DELIBERATION : CHOIX DES ENTREPRISES POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION DE LA SALLE DES FETES:

Mme le Maire informe le conseil municipal qu'après l'appel d'offre lancé pour le réaménagement de la salle des fêtes les plis ont été ouverts en présence du maître d'œuvre Architecte Sylvain GIRAUDIER et le service juridique de la CCFE Monsieur DUSSAUD. Les entreprises suivantes ont été retenues :

- Lot n°1 Démolition maçonnerie : Entreprise PROXIBAT
- Lot n°2 Menuiserie extérieure et intérieure : Entreprise JLR Menuiserie
- Lot n°3 Isolation plâtrerie peinture : Entreprise EFP
- Lot n°4 Plomberie sanitaire chauffage : Entreprise DEMARE
- Lot n°5 Electricité ventilation : Entreprise CUISSON
- Lot n°6 Carrelage faïence : Entreprise MURAT CARRELAGE
- Lot n°7 Revêtement sols souples : Entreprise GIRAUD
- Lot n°8 Equipement cuisine : Entreprise CUNY

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres approuve le choix des entreprises retenues.

En fonction de la date fixée pour le démarrage des travaux, nous réorganiserons le restaurant scolaire.

DELIBERATION : APPROBATION DU RPQS :

Madame le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal l'adopte à l'unanimité.

DELIBERATION : ACCORD DE LIBRE ECHANGE MERCOSUR:

Mme le Maire informe le conseil municipal qu'elle a été destinataire d'un communiqué de presse signé par plusieurs parlementaires dont Monsieur Dino CINIERI l'alertant sur les conséquences néfastes potentielles d'un nouveau projet d'accord de libre-échange entre l'Union Européenne et le MERCOSUR (abrégié de « MERcato COmún del SUR »), union économique et douanière entre plusieurs états d'Amérique du Sud, l'Argentine, le Brésil, Le Paraguay et l'Uruguay.

Prenant acte de la signature de cet accord de libre-échange avec la disparition partielle des droits de douane sur certains produits entre l'Union Européenne et l'Union du MERCOSUR, Madame le Maire propose de demander à Monsieur le Président de la République de ne pas ratifier d'accord de libre-échange économique entre l'Union Européenne et les pays du MERCOSUR et d'exiger le cas échéant la prise en compte des conséquences de ce traité pour les consommateurs et les agriculteurs de France ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres approuve le Vœu contre la ratification de l'accord le libre-échange entre l'Union Européenne et les Etats du MERCOSUR d'Amérique Latine.

INFORMATION SUR L'ENTRETIEN DE L'ECOLE:

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de faire intervenir une entreprise de nettoyage pour assurer l'entretien de l'école les mercredis et samedis matins suite à la prolongation de l'arrêt maladie de madame Nathalie FOYATIER.

Elle présente les devis de deux entreprises de nettoyage.

La société Forez-Nettoyage a été retenue.

Madame le Maire présente également un devis pour la métallisation des sols présenté par Impec Service. La métallisation des sols consiste en l'application d'une couche protectrice sur ces sols afin de leur assurer un très bon niveau de protection, faciliter l'entretien et augmenter leur longévité. Ces travaux seront réalisés durant les vacances scolaires de février.

INFORMATION SUR L'AMENAGEMENT D'UN POINT DE REGROUPEMENT O.M.

La CCFE souhaite développer progressivement la collecte en apport volontaire des ordures ménagères avec des containers semi-enterrés, enterrés ou aériens, dans les centres-bourgs, pour les communes intéressées

Aucun problème signalé sur la commune nécessitant la mise en place de ces containers.

DIVERS :

-L'association ASA Plaine du Forez demande la salle des fêtes pour organiser son Assemblée Générale le samedi 28 septembre 2019 à 10 heures : accord du Conseil.

-Challenge boules intermunicipalité à Mizérieux du 21 septembre.

-Constatation de fortes odeurs à deux reprises dans le village : problème du stockage non couvert.

Un courrier sera adressé au service eau-assainissement de la ville de Feurs suite au dépôt de boues sur notre commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Prochain conseil, lundi 07 octobre 2019 à 20H30.

**Le Maire
S. COUBLE**